

# Non à la centrale. Le procureur de Brest alerté

Président de Landivisiau doit dire non à la centrale, Louis Pouliquen a réuni, jeudi dernier, les adhérents de l'association pour une assemblée générale extraordinaire. Elle avait pour but de modifier l'objet associatif, à la demande de M<sup>e</sup> Faro, avocat de l'association.

## Trafic d'influence ?

Landivisiau doit dire non à la centrale a également écrit au procureur de la République de Brest pour lui demander d'ouvrir une enquête, concernant des faits qu'elle juge « constitutifs d'un délit de trafic d'influence ». L'association considère, en effet, que Direct Énergie, qui projette d'implanter une centrale au gaz sur la zone du Vern, organise « une pres-



*L'association et ses adhérents demandent au procureur de la République d'engager des poursuites contre Direct Énergie.*

sion inadmissible sur la procédure, en demandant aux élus des communes de la communauté de communes du pays de Landivisiau (CCPL) d'adresser au pré-

fet du Finistère un courrier-type, destiné à appuyer la demande de permis de construire ».

« Nous estimons ces faits suffisamment graves pour vous en

informer et vous demander d'engager des poursuites contre la société Direct Énergie », souligne l'association dans son courrier. Elle considère, également, que « M. Tigréat a outrepassé ses prérogatives de président de la CCPL en mettant à disposition, sans autorisation et en dehors de toute légalité, les moyens de la CCPL (en l'occurrence une fonctionnaire) à disposition de Direct Énergie ».

La conclusion de la réunion a porté sur « le gros travail de rentrée, qui se situe, désormais, dans la préparation de divers supports et modes d'actions destinés à inviter la population à s'exprimer, dès le mois de septembre, lors de la phase déterminante de l'enquête d'utilité publique ».